

**Province de Québec
MRC de Charlevoix
Municipalité de Saint Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Paroisse de Saint Urbain, tenue le lundi 1^{er} février 2010, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : Mme Claudette Simard, mairesse;
Mme Jessica Bouchard;
Mme Sandra Gilbert;
Mme Denise Girard;
Mme Lyne Tremblay;
Monsieur Gaétan Boudreault;
Monsieur Urbain Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Josée Desmeules,
directrice générale.

RÉSOLUTION 2010-02-249
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,
ET APPUYÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de la Paroisse de Saint Urbain, tenue le lundi 1^{er} février 2010 à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-02-250
Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal tenue le lundi 11 janvier 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Paroisse de Saint Urbain, tenue le lundi 11 janvier 2010, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-02-251
Approbation des comptes pour le mois de janvier 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint Urbain pour le mois de janvier 2010, totalisant 76 495,07\$ dont 10 866,19 \$ en salaire tel que détaillé à la liste ci-jointe.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-01-252
Renouvellement du contrat d'entretien pour le système de chauffage et climatisation du bâtiment de l'hôtel de ville

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,

QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement du contrat d'entretien avec A.Tremblay & Frères pour l'entretien du système de climatisation et de chauffage pour le bâtiment de l'hôtel de ville pour l'année 2010 au prix de 1 206,52 \$ plus taxes.

QUE la directrice générale, Josée Desmeules, soit autorisée à signer le contrat de service à intervenir.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION règlement no.251

Je, soussignée , Lyne Tremblay, conseillère, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, le règlement no.251- à savoir un règlement relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation en remplacement du règlement numéro 184.

RÉSOLUTION 2010-02-253

Paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 79 177,25 \$ à Simon Thivierge et Fils inc. pour le réaménagement de l'intersection de la route 138 et du rang Cap-Martin/Chemin Saint-Laurent

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du Ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le Conseil accepte de payer le décompte progressif numéro 5 à Simon Thivierge et Fils inc. au montant de 79 177,25 \$.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-02-254

Demande de partage de revenus pour une partie de la carrière à la municipalité de Saint-Hilarion pour les camions qui transitent par le rang Saint-Jean-Baptiste à Saint-Urbain

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 82 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale), sanctionné le 12 juin 2008, rend obligatoire, à compter de l'année 2009, la perception par les instances municipales de droits auprès des exploitants de carrières et de sablières;

CONSIDÉRANT QUE l'article 78.13. de ce même projet de loi permet à une municipalité qui a compétence en matière de voirie municipale, de demander à une autre municipalité qui a un site sur son territoire à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 78.2, de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds qu'elle a constitué afin de donner à la municipalité demanderesse les sommes qui lui reviennent considérant que cela occasionne des déplacements sur des routes municipales de la Municipalité de Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hilarion est concernée par cette demande puisque cette municipalité

possède une partie de la carrière et/ou sablière sur leur territoire où les exploitants transitent par des routes municipales à Saint-Urbain, plus spécifiquement le rang Saint-Jean-Baptiste;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le Conseil municipal de Saint-Urbain demande à la Municipalité de Saint-Hilarion de conclure une entente avec la Municipalité de Saint-Urbain pour le partage des revenus provenant de la perception des droits auprès des exploitants de carrières et de sablières sur leur territoire.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-02-255

Appui à la demande à la CPTAQ de monsieur Pierre Simard

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par monsieur Pierre Simard pour obtenir l'autorisation pour des fins autres que l'agriculture dans le but de construire une résidence sur le lot 169 pour une superficie maximale de 5 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection des activités et du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay,

QUE le Conseil municipal appuie la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par monsieur Pierre Simard pour obtenir l'autorisation pour des fins autres que l'agriculture dans le but de construire une résidence sur le lot 169 pour une superficie maximale de 5 000 mètres carrés.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-02-256

Demande de subvention à la MRC pour 2009 et 2010 pour la maison des jeunes dans le cadre du Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE la demande 2009 n'a pas été faite pour l'obtention de la subvention 2009;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de l'année 2009 est maintenant complété et prêt à être déposé à la MRC et que la demande peut être faite en même temps;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2010 de la maison des jeunes est déposé et que la demande 2010 peut être transmise à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Bouchard,
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le Conseil municipal appuie les demandes d'aides financières pour la maison des jeunes pour les années 2009 et 2010.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-02-257

Mandat à la firme Roche Ltée pour valider les plans et devis du projet de développement domiciliaire de la firme Construction Rosaire Guay et Fils inc. et assistance pour la rédaction du protocole d'entente à intervenir

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit investir une partie des coûts pour les infrastructures d'aqueduc et d'égout pour le développement domiciliaire de Construction Rosaire Guay et Fils inc.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reprendra les infrastructures municipales après la construction pour en faire l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer avant de signer un protocole d'entente avec le promoteur que les infrastructures municipales proposées par le promoteur respectent les exigences de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le Conseil mandate la firme Roche Ltée pour effectuer la vérification des plans, du devis, de l'estimation et des calculs faits par l'ingénieur du promoteur afin de s'assurer que tout est conforme;

QUE le conseil municipal mandate la firme Roche Ltée pour donner l'assistance technique nécessaire pour la réalisation d'un protocole d'entente à intervenir entre le promoteur et la Municipalité de Saint-Urbain;

QUE les coûts de ce mandat ne dépassent pas la somme de 2 000 \$ plus taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-02-258

Appui à une pétition pour une demande de desserte du câble dans le rang Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT QUE les résidents du rang Saint-Jean-Baptiste ne bénéficient pas du réseau de câble pour la télévision et/ou Internet haute vitesse dans leurs résidences;

CONSIDÉRANT QU'une pétition sera déposée au réseau de câblage pour une demande en ce sens;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel en 2010 de permettre l'utilisation de tels services pour les résidences de ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui a été demandée à la municipalité pour demander les services de câblage dans le rang Saint-Jean-Baptiste;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le conseil municipal appuie la demande des résidents du rang Saint-Jean-Baptiste concernant la desserte du service de câblage dans le secteur.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-02-259

Contribution au financement de la brigade scolaire

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le conseil municipal accorde un montant de 50 \$ à la Ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest pour le soutien des brigades scolaires formées d'élèves des écoles primaires et secondaires de notre territoire.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Représentations des membres du conseil municipal

Chaque conseiller donne un compte-rendu des dossiers dont ils ont fait le suivi au cours du mois de janvier 2010. Voici les sujets abordés par les membres du conseil :

- La bibliothèque;
- La maison des jeunes;
- Le site Web de la municipalité et le Colporteur;
- Le tournoi de hockey bottine;
- La ligue de hockey extérieur;
- La formation des pompiers;
- La campagne des sondages d'Hydro-Québec;
- La COOP de la santé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-02-260

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Bouchard,
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay,

QUE l'assemblée soit levée à 20h02 P.M.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »
